

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Band: 2 (1976)

Heft: 2

Artikel: Deviance et errance : à propos du travail social

Autor: Perrenoud, Philippe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-815164>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEVIANCE ET ERRANCE: A PROPOS DU TRAVAIL SOCIAL

Philippe Perrenoud

Réagir par rapport à un texte, c'est le plus souvent prendre des distances, avancer des critiques. Or, même en cherchant bien, je ne trouve pas avec le texte de Jean-Pierre Fragnière de point de désaccord fondamental. Qu'y puis-je, sinon l'avouer humblement et suggérer quelques nuances et quelques prolongements?

DELIMITER LE CHAMP

Notre culture propose aux sociologues un découpage de l'ensemble des pratiques sociales en champs plus ou moins homogènes, et en particulier une image de la division du travail dans laquelle le travail "social" trouve sa place. Ce découpage du réel est un fait, dont la sociologie doit prendre acte et rendre compte, sans ignorer bien sûr que les représentations culturelles organisent la pratique sociale autant qu'elles l'expriment. L'analyse sociologique portera donc nécessairement non sur la seule présence de l'idée de travail social dans notre culture, mais encore sur l'ensemble des acteurs, des pratiques, des organisations, des rapports sociaux auxquels renvoie cette idée. Pourquoi ne pas appeler "sociologie du travail social" une telle analyse, comme le propose Jean-Pierre Fragnière? Dans la mesure où il présente explicitement le travail social comme un objet socialement construit, qui est en soi sociologiquement problématique, dont il faut expliquer la genèse et la reproduction, Fragnière dissuade les sociologues de s'enfermer dans la définition sociale du travail "social". La sociologie du travail social est alors aussi la sociologie des pratiques sociales par rapport auxquelles il s'est historiquement différencié, des pratiques sociales auxquelles il s'oppose ou dont il se distingue actuellement dans l'esprit des acteurs. Mais peut-on réellement espérer attacher une interprétation aussi nuancée à l'expression "sociologie du travail social"? Le risque est grand de constituer, à l'image des autres sociologies spéciales - droit, médecine, éducation, etc. - un champ scientifique étroitement calqué sur le découpage social des pratiques, créant des liens privilégiés, et parfois des complicités, avec les "praticiens". Que ces liens s'établissent de préférence avec les acteurs dominés ou avec les acteurs dominants dans le champ social visé importe du point de vue de l'analyse interne de ce champ, mais ne met guère en question l'arbitraire de ses

limites: même lorsque les acteurs sont en conflit sur la répartition du pouvoir dans les services sociaux, la conception de la "prise en charge" du "client", le rôle des institutions, l'identification des causes de la déviance ou de l'errance, ils s'entendent au moins sur la spécificité de leur pratique, sur son identité propre, dont dépend la leur.

Bien sûr, dans la discussion épistémologique, chacun conviendra sans doute qu'on ne peut rendre compte sociologiquement du découpage culturel de la pratique sociale et de sa différenciation réelle en prenant pour instrument de l'analyse ce qui devrait faire partie de son champ empirique: les catégories conceptuelles et les représentations qui ont cours dans la société considérée. Mais cette distance n'est jamais définitivement acquise. Et le langage est un piège permanent: parler d'une sociologie du travail social, c'est s'obliger à reconquérir constamment, contre les évidences du sens commun, la conscience de l'arbitraire culturel qui est au fondement de ce découpage.

DEVIANCE ET ERRANCE

Prendre ses distances par rapport à la langue commune et aux catégories qu'elle véhicule n'est évidemment pas un but en soi. Ce n'est qu'une conséquence de la vocation de la sociologie: retrouver, sous les apparences de la diversité, des mécanismes communs; reconstituer des ensembles de pratiques ou de rapports sociaux homogènes non sous l'angle de leur seule dénomination sociale (sans la méconnaître) mais de l'unité des processus sous-jacents, donc de la possibilité de rendre compte des faits à partir d'un nombre limité de propositions théoriques. C'est en ce sens que les concepts de conflit, pouvoir, contrôle, organisation etc. sont générateurs - à petits pas - d'unification de la théorie sociologique. En l'occurrence, les concepts de déviance et d'errance, au sens assez large où les entend Fragnière, me paraissent délimiter un champ théorique qui inclut l'essentiel des pratiques liées à ce que les acteurs nomment "travail social" mais les déborde largement, pour couvrir l'ensemble des pratiques par lesquelles des acteurs produisent, constatent, dénoncent, répriment, préviennent, réparent toute forme d'écart à l'ordre des choses, conçu bien entendu sociologiquement comme le produit d'une histoire et non l'expression d'une "nature sociale" invariante.

Il ne s'agit ici ni de réinventer la sociologie de la déviance ni de découvrir que nombre de travaux sociologiques sur le travail social s'en réclament ou pourraient à bon droit s'en réclamer. L'important est de réintégrer les jugements de déviance - constitutifs de l'écart réel ou présumé à une règle comme fait socialement significatif - dans

une classe plus étendue de jugements: tous ceux par lesquels certains acteurs s'estiment eux-mêmes ou estiment d'autres acteurs inadaptés, mal intégrés, malades, handicapés, malheureux, aliénés, paumés, déviants, anormaux, etc. Je ne suis pas sûr que la notion d'errance introduite par Fragnière suffise à couvrir l'ensemble de ces constats d'écart à une normalité, à un ordre. Du moins Fragnière dit-il très clairement qu'au-delà des transgressions de règles dont l'auteur est jugé coupable ou en tout cas responsable, il existe des acteurs qui s'écartent de la normalité socialement définie par leurs actes, leur apparence, leur biographie, leur mode d'insertion sociale, sans être pour autant jugés coupables, ni même responsables: non pas déviants, mais plutôt victimes, appelant aide, assistance, protection, soins plutôt que répression, punition, rééducation.

Pourquoi réunir l'ensemble de ces jugements (déviance, errance, inadaptation, etc.) en une classe unique, puisqu'il faudra immédiatement la faire éclater en sous-ensembles plus homogènes? Parce que c'est la plus sûre façon:

- d'une part de construire un système de concepts permettant la comparaison de ces diverses formes d'écarts et éventuellement la mise en évidence de mécanismes communs par delà les différences
- d'autre part de rendre compte de la genèse et de la reproduction du système différencié des instances et des corps professionnels spécialisés qui sont censés prendre en charge qui les handicapés, les malades mentaux, les toxicomanes, les délinquants, les vagabonds et sans-logis, les caractérisés, les chômeurs, les sans ressources ou toute autre catégorie d'errants ordinaires ou extraordinaires.
- enfin de saisir les processus au gré desquels est "décidée" l'attribution d'une forme nouvelle d'errance ou réattribuée une forme ancienne, en fonction par exemple de l'évolution des notions de responsabilité, de volonté, donc de culpabilité: ce qui condamnait à la prison ou au bûcher commande, grâce à une réinterprétation en termes de maladie mentale, par exemple, le traitement psychiatrique.

Comme le montre Fragnière, les services et travailleurs sociaux constituent des instances et un corps de professionnels polyvalents, appelés aussi bien à gérer à eux-seuls le "peuple des errants" qu'à assister les autres appareils spécialisés. En ce sens l'analyse sociologique du travail social renvoie bien à l'ensemble des déviances et des errances; mais il ne l'épuise pas: bien avant d'être prises en charge par des professionnels, la déviance et l'errance sont repérées, stigmatisées, réprimées, combattues ou tolérées par des acteurs sociaux quelconques. La professionnalisation de l'intervention suppose certes franchi un seuil important. Mais l'établissement de ce seuil au cours d'une période don-

née et son interprétation différenciée selon les circonstances et la condition sociale des acteurs, ne le rendent intelligible qu'à l'intérieur d'une vue d'ensemble de la réaction sociale; une sociologie de la déviance et de l'errance donnera nécessairement cette vue, alors qu'une sociologie du seul travail social risque de s'en tenir à la réaction sociale professionnalisée, comme si la déviance et l'errance ne naissaient à l'existence sociale qu'au moment de leur prise en charge par les services sociaux.

"PEOPLE PROCESSING" ET NORMALISATION

La sociologie des organisations est une seconde voie d'approche unitaire du travail social, en particulier lorsqu'elle s'intéresse à ce que les anglo-saxons appellent "people processing organizations". Par opposition aux organisations qui produisent des biens, des services ou des décisions, les "people processing organizations" produisent des effets délibérés sur l'état physique ou mental et sur le comportement actuel ou à terme de leurs "clients": malades, justiciables, assistés, élèves, pensionnaires, etc. Le recouvrement entre la clientèle de ces organisations et le peuple des errants et des déviants n'est que partiel; il est assez large cependant pour qu'une analyse des mécanismes communs à l'oeuvre dans le traitement des personnes éclaire le fonctionnement des services sociaux et des appareils de fixation centraux auxquels sont subordonnés des travailleurs sociaux. C'est notamment par cette voie qu'on saisira comment les fonctions générales de normalisation et de fixation qui contribuent à reproduire l'ordre social sont l'expression certes d'une politique mais aussi des impératifs quotidiens de fonctionnement et de croissance des instances de repérage et réparation de la déviance et de l'errance, impératifs que ces instances partagent avec d'autres "people processing organizations", et que Goffman a fort bien décrits à propos des institutions totales. Soigner, surveiller, enfermer, punir, assister, rééduquer sont des pratiques dont la persistance tient autant à la capacité d'auto-reproduction des organisations qui en vivent qu'aux fonctions de normalisation dont elles s'acquittent à l'échelle sociétale.

REMARQUE FINALE

Les éléments très sommaires qui précèdent ne font délibérément aucune place à la recherche appliquée, à la formation sociologique des travailleurs sociaux, à la résolution de problèmes sociaux. Ces préoccupations sont tout aussi légitimes que la construction de l'objet ou la formation d'une théorie de la déviance et de l'errance et des "people processing organizations" qui les prennent en charge. Je crois

cependant d'une part qu'il importe de rendre le travail social sociologiquement intelligible sans nécessairement lier ce projet théorique à une perspective critique ou pragmatique, d'autre part que la sociologie ne fondera - si peu que ce soit - la critique ou l'action sociales sans consentir un effort propre de construction de ses objets et d'autonomisation de son discours.

Philippe Perrenoud
Service de la recherche
sociologique
Groupe romand d'études
sociologiques
8, rue du 31-décembre
1207 G e n è v e

